



Compte rendu
Conseil Communautaire
du jeudi 20 décembre 2012 à 20 h 00
à Chamvres

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Madame Catherine LOUBAT, Maryline MAHIET (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Alain GREMET (suppléant), Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Mohamed BELKAID, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Philippe HUREAU (suppléant), Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Benoit COPPIN, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Laurent CHAT, suppléé par M. Philippe HUREAU
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES
Monsieur Christian MORESK, suppléé par M. Alain GREMET
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, suppléée par M. Mohamed BELKAID
Madame Frédérique COLAS
Monsieur Jean-Claude GRELARDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

Le président ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 20h00, et procède à l'appel.

I – INTERCOMMUNALITE

1.1. Extension du périmètre de la communauté de communes du Joviniens au 1^{er} janvier 2013 : adhésion de la commune de Verlin

Délibération n° ADM/2012/71

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu le projet de la réforme des collectivités territoriales, le conseil municipal de Verlin a délibéré en date du 17 décembre 2012, par 5 voix pour et 4 voix contre, son adhésion à la Communauté de Communes du Joviniens à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur cette intégration dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte que la commune de Verlin adhère à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1^{er} janvier 2013
autorise le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette intégration.

1.2. Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission « déchèterie et environnement »

Délibération n° ENV/2012/72

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu la délibération du 8 novembre 2012 de la commune de Chamvres, désignant le remplaçant de M. Hervé DESCHAMPS, décédé, par Odile DUFOUR à la commission « déchèterie et environnement »

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- intègre Mme Odile DUFOUR au sein de la commission « déchèterie et environnement
- autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

1.3. Transfert de voies de la commune de Brion

Délibération n° ADM/2012/73

Rapporteur : Nicolas SORET

Vu la délibération du conseil municipal de Brion du 15 décembre 2011 listant les rues à transférer à la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du conseil municipal de Brion du 15 novembre 2012 complétant les rues à transférer à la communauté de Communes du Jovinien :

- **rue Abel Minard**
- **rue Roger Lata**
- **rue de la Forêt**

Considérant la compétence « voirie » de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte le transfert des rues précitées,

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce transfert de rues.

II – FINANCES

2.1. Fiscalité 2013

Délibération n° FIN/2012/74

Rapporteur : Christian ROTILIO

VU les bases de la fiscalité de la CCJ et des communes pour l'année 2012,

VU l'intégration des communes au 1^{er} janvier 2013,

CONSIDERANT que les bases prévisionnelles n'ont pas été communiquées à ce jour

Vu l'avis favorable des membres de la commission des finances et transfert de charges réunie le 7 décembre 2012

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7 décembre 2012

Il est proposé de fixer les taux et/ou produit comme suit pour l'exercice 2013 :

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Taux voté = 22,52 %

RESSOURCES TAXE HABITATION

Taux voté = 9,51 %

RESSOURCES TAXE FONCIERE (non bâti)

Taux voté = 2,21 %

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,**Après en avoir délibéré,****Par 46 voix pour et 1 voix abstention (M. Thierry LEAU)****Fixe le taux et/ou produit comme suit pour l'exercice 2013 :****COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Taux voté = 22,52 %

RESSOURCES TAXE HABITATION

Taux voté = 9,51 %

RESSOURCES TAXE FONCIERE (non bâti)

Taux voté = 2,21 %

2.2. Vote des taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'année 2013**Délibération n° FIN/2012/75****Rapporteur : Christian ROTILIO**

VU la délibération du 1er octobre 2004 qui a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à compter de l'année 2005 et a créé un zonage de perception de la taxe pour tenir compte du service rendu,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 octobre 2006 modifiant le zonage de perception de la taxe en ne laissant subsister que deux zones,

Vu la délibération du conseil communautaire en date 16 janvier, n° FIN/2012/12 portant le Zonage pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la commune de Brion,

Vu l'avis favorable des membres de la commission des finances et transfert de charges réunie le 7 décembre 2012

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7 décembre 2012

CONSIDERANT l'article 1636 B sexies III du Code Général des Impôts fixant les modalités de vote des taux,

Le Conseil Communautaire,**Après en avoir délibéré,****Par 46 voix pour et 1 voix abstention (M. Thierry LEAU)****FIXE** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivant, pour l'année 2013 :

	Taux 2013
Joigny	11,17 %
Béon	7,38 %
Brion	
Bussy en Othe	
Cézy	
Champlay	
Chamvres	
Looze	
Paroy-sur-Tholon	
Saint-Aubin-sur-Yonne	
Saint-Romain-le-Preux	
Sépeaux	
Villecien	

2.3. Adoption du budget primitif pour l'exercice 2013

Délibération n° FIN/2012/76

Rapporteur : Christian ROTILIO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable des membres de la commission des finances et transfert de charges réunie le 7 décembre 2012

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 7 décembre 2012

Le projet de budget primitif de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'exercice 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

⇒ **7 314 694,00 €** en section de fonctionnement. La répartition par chapitre est la suivante :

DEPENSES

chapitre	Libellé	Proposition budget primitif
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES	1 553 003,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	834 700,00
014	ATTENUATION DES PRODUITS	4 190 766,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 100,00
66	CHARGES FINANCIERES	148 500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 110,00
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	117 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	377 015,00
	DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	7 314 694,00

RECETTES

chapitre	Libellé	Proposition budget primitif
64	CHARGES DE PERSONNEL	43 462,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	120 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	5 531 348,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS DE PARTICIPATION	1 449 884,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 000,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	7 314 694 ,00

⇒ **1 395 203,00 €** en section d'investissement. La répartition par chapitre est la suivante :

DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	Proposition budget primitif
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 900,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 179 303,00
	DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	1 395 203,00

RECETTES

CHAPITRE	Libellé	Proposition budget primitif
10	RESSOURCES PROPRES EXTERNES	177 780,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	74 380,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	648 528,00
040	IMMOBILISATIONS EN COURS	117 500,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	377 015,00
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
	RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	1 395 203,00

Après avoir eu toutes les précisions sur les crédits ouverts

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par 46 voix pour et 1 voix contre (M. Thierry LEAU)

Approuve chapitre par chapitre le budget primitif de la Communauté de Communes du Jovinien pour l'exercice 2013 tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45

Le Président de la Communauté de
Communes du Jovinien

Nicolas SORET

Affichage le : 27/12/2012

Jusqu'au : 1/03/2013